

Règlement intérieur pour les cours collectifs

(mis à jour le 28 août 2022)

Le présent règlement général concerne les cours collectifs proposés par l'association *Les Cinq Souffles* immatriculée sous le numéro SIRET 849 858 519 00010. Il a pour objet de définir les modalités d'inscription, de règlement, d'annulation et de fonctionnement des cours collectifs.

Toute participation à un cours et tout achat d'une cotisation annuelle ou d'un cours ponctuel implique l'acceptation du présent règlement général sans restriction ni réserve. L'association se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement général. Les modifications sont applicables sans délai et réputées acceptées par le client. Le règlement général à jour est tenu à disposition sur le site internet de l'association et il incombe aux adhérents de s'en informer régulièrement.

1. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à tous, adultes et adolescents à partir de 12 ans. Pour être admis en cours **l'adhésion** à l'association et une **inscription préalable** au(x) cours est nécessaire. Deux possibilités existent :

* inscription avec engagement à l'année : pour s'inscrire à un ou plusieurs cours hebdomadaires, il faut remettre à l'association un dossier complet comportant :

- la fiche d'inscription téléchargeable sur www.sandra-schmieder.com ou bien sur www.les-cinq-souffles.jimdosite.com, remplie et signée
- le règlement complet en espèces ou en chèque(s)
- un certificat médical (optionnel), dont un modèle est téléchargeable sur les sites

Le nombre de places sur chaque créneau de cours est limité en fonction des capacités des salles et les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

* participation aux cours sans engagement : on peut participer aux cours pendant la saison (hors vacances) en réglant l'adhésion et à chaque cours le tarif unitaire correspondant. Avant le cours, il faut s'assurer de la disponibilité d'une place auprès du professeur/animateur qui assure le cours et qui confirmera l'inscription au cours en fonction du nombre de places disponibles. Les places sont attribuées en priorité aux participants s'engageant à l'année.

Cours d'essai :

Pour les nouvelles personnes uniquement, il existe la possibilité de faire un cours d'essai. Si à l'issue de ce cours la personne décide de s'engager à l'année, alors le tarif de la cotisation annuelle est dû. Si la personne ne souhaite pas s'engager à l'issue du cours elle règlera le cours au tarif « cours d'essai » qui comprend le montant de l'adhésion. Ainsi, la personne sera adhérente et pourra participer durant toute la saison aux activités proposées par l'association y compris aux cours au tarif unitaire et en fonction des disponibilités.

Cours ponctuels, stages, soirées, sorties, ateliers et autres évènements ponctuels:

L'association peut proposer au cours de la saison 2022/2023 (du 1/9/22 au 31/8/23), des cours supplémentaires, ainsi que des évènements ponctuels comme des sorties, stages, voyages ou ateliers. Les cours supplémentaires sont ceux qui ne font pas parti des cotisations annuelles, par exemple pendant les vacances scolaires ou à des horaires

différents des cours habituels. Les adhérents peuvent participer à ces événements après inscription et en s'acquittant du tarif de l'évènement. Les événements sont ouverts à tous sous réserve d'adhésion à l'association. L'adhésion est valable pour une saison allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Le contenu des cours, stages, ateliers... est défini par le professeur/animateur et une description des activités peut être donnée sur le site internet de l'association.

2. Tarifs pour la saison 2022/2023

Adhésion individuelle	5€
Cotisation annuelle avec engagement	
1/2/3 cours hebdomadaires	275/445/575€
1/2/3 cours hebdomadaires dont Gym Santé	215/400/545€
Cours supplémentaire à l'unité	10€
Cours de Nei Dan Qi Gong à l'unité	20€
Cours ponctuels sans engagement	
1 cours d'essai (hors Nei Dan Qi Gong), adhésion incluse	10€
1 cours après l'essai (hors Nei Dan Qi Gong)	15€
1 cours de Nei Dan Qi Gong après adhésion	25€
Option « Cours de Qi Gong en ligne » pour les abonnés à 1/2/3 cours hebdomadaires à régler directement à la prestataire.	100/60/40€

La cotisation annuelle donne accès à un cours hebdomadaire sur **un créneau de cours fixe** au choix de l'adhérent et en fonction des places disponibles. Le cours de Nei Dan Qi Gong a une durée de 2h toutes les 2 semaines et compte comme un cours hebdomadaire d'une heure pour les cotisations à l'année. Le cours d'essai ne peut être utilisé pour le Nei Dan Qi Gong.

La cotisation annuelle de la saison 2022/2023 couvre la période du 12 septembre 2022 au 16 juin 2023, hors vacances scolaires, jours fériés y compris le lundi de pentecôte, et le pont de l'ascension.

Si l'adhérent manque un cours celui-ci est perdu et ne donne en aucun cas lieu à un remboursement ou à une déduction. A titre exceptionnel, l'adhérent peut demander à rattraper un cours manqué sur un autre créneau horaire. Le professeur/animateur du cours fera au mieux pour accorder le rattrapage en fonction des places disponibles. Pour rendre cela possible, il est souhaitable que les absences prévues soient signalées à l'avance.

En cas de nécessité, l'association se réserve le droit d'annuler un cours, et proposera alors une date de rattrapage généralement au même créneau horaire et en dehors de la période couverte par la cotisation annuelle.

Les adhérents ayant choisi un engagement annuel à 1, 2 ou 3 cours hebdomadaires ont la possibilité de souscrire à l'option « Cours de Qi Gong en ligne » qui leur donnera accès chaque semaine à une vidéo de cours de Qi Gong disponible en ligne du lundi matin au dimanche soir. Cette option comporte un nouveau cours chaque semaine du 12/9/22 au 18/06/23, y compris les semaines de vacances scolaires, soit 40 séances au total. Un équipement (ordinateur, tablette ou smartphone) avec accès internet et un débit suffisant sont nécessaires pour pouvoir accéder au cours en ligne. Chaque lundi, une nouvelle vidéo de cours (ce n'est pas du direct) sera mise en ligne et restera accessible pendant 7 jours (24/24h). L'option est à régler directement auprès de la prestataire.

Il est possible de régler les cotisations annuelles par chèque en une ou trois fois. Le premier chèque sera encaissé lors de l'inscription puis les deux autres chèques seront encaissés début janvier 2023 et début avril 2023. Les cotisations annuelles ne sont pas remboursables, mais transférables à une autre personne. En cas d'impossibilité de poursuivre les cours pour une raison médicale, un remboursement pour la période restante de la saison ne peut avoir lieu que sur demande écrite à l'association et présentation d'un certificat médical. Le montant remboursé sera calculé au *pro rata* des séances restantes à compter du jour de la demande de remboursement.

3. Fonctionnement et responsabilités

Pour le bon déroulement des cours, il est demandé aux participants d'arriver quelques minutes avant le début du cours. Les portables doivent être mis en silencieux, pas en mode vibreur. Une tenue correcte et adaptée à l'activité est exigée. Il est demandé aux participants de respecter les locaux et équipements. Une assurance « responsabilité civile » doit être souscrite par les adhérents à titre personnel. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Le certificat médical n'est pas une obligation. Néanmoins, pour des raisons de sécurité, il est recommandé de fournir un certificat médical de moins de 3 mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Qi Gong et de la Gymnastique d'entretien. En absence de certificat médical, l'association et le professeur/animateur se dégagent de toute responsabilité. En outre, il est conseillé de signaler au professeur/animateur s'il existe des problèmes de santé, un accident récent ou une grossesse pour qu'il puisse vous indiquer d'éventuelles adaptations lors des cours. Les données personnelles recoltées par l'association servent uniquement aux besoins de l'association et du professeur/animateur pour l'organisation des cours ou pour l'envoi d'une newsletter, par exemple. Elles ne sont pas partagées avec des tiers et on peut se désinscrire de la newsletter à tout moment. Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans puis seront détruites. Chaque adhérent a le droit de demander à l'association la destruction des données personnelles le concernant.

4. Contexte sanitaire COVID-19

Les adhérents sont tenus de respecter les consignes et gestes barrières imposés par la réglementation sanitaire qui peut évoluer au cours de la saison. Pour des raisons de bon sens, il est demandé de ne pas venir en cours si l'on présente des signes de maladie tel que fièvre et toux persistante. En cas d'impossibilité de mener les cours en salle, l'association se réserve le droit de les assurer en extérieur ou encore en ligne.